**Modifier le nom de votre entreprise**

### Introduction

Le nom utilisé pour représenter vos services sur le marché est une décision importante qui ne reçoit pas toujours l'attention méritée. Souvent, l'option par défaut, le numéro matricule (123456 Ontario Limited) est pris comme l'option la plus rapide pour finir l'enregistrement de votre entreprise.

Même si c'est plus facile de choisir numéro matricule, il y a quelques aspects moins positifs dans cette décision.

Le plus évident est celui de mémoire, pour vos clients. Souvent, les gens se rappellent mieux d'un nom comme "Bob Smith Services Ltd." que d'un numéro matricule. Il est aussi important de noter qu'un juge, durant un procès judiciaire, a fait le commentaire que de voir un numéro matricule lui fait penser à une société de portefeuille plutôt qu'à une société d'exploitation avec des vrais clients. Cette perception contribue en partie à une décision défavorable pour l'actionnaire de l'entreprise dans un tel procès.

La bonne nouvelle est qu'il est possible de changer ou modifier le nom de votre entreprise, ou même enregistrer un nom supplémentaire sous lequel vous pouvez livrer vos services.

**Modifier le nom de votre entreprise**

Si votre entreprise a été constituée, le coût actuel pour changer/modifier votre nom dans vos statuts constitutifs est de 200,00 $, avec l'option de faire la demande en ligne ou par la poste. Plus d'informations sur comment faire le changement peuvent être trouvées sur [Renseignements pour modifier les statuts d'une société par actions en ligne](http://www.ic.gc.ca/eic/site/cd-dgc.nsf/fra/cs05565.html) . Il est recommandé de bien lire toutes les informations avant de commencer.

* si vous décidez de faire vos changements en ligne, vous pouvez le faire à partir du [Centre de dépôt en ligne de Corporations Canada](https://www.ic.gc.ca/app/scr/cc/CorporationsCanada/hm.html) (Veuillez descendre jusqu'à "modifier les statuts de la société et suivre les directions).
* Pour plus d'informations sur l'application hors ligne, veuillez visiter le site [d'Industrie Canada.](http://www.ic.gc.ca/eic/site/cd-dgc.nsf/eng/cs02718.html)

Vous voudrez peut-être consulter un avocat ou un service professionnel si vous avez d'autres questions. Des frais supplémentaires sont associés à ces services.

**Créer un nouveau nom (faisant affaire sous/nouveau nom)**

Cette option est la moins coûteuse et peut être préférable, car c'est aussi la plus facile et plus rapide. Pour commencer, il est recommandé de lire les [Renseignements sur l'enregistrement d'un nom commercial](https://www.appmybizaccount.gov.on.ca/sodp/portal/osb/%21ut/p/b0/PY5ND4IwDIZ_iweuK2dvQjyQ-EEMRuBiOjJn49Yt2_D3OyF6aNLn7ZO2MEIPI-ObNCZyjCbz4FErQ_zauiiFdyGhEX6WhibBjsWqS6NEcp4muMEIo0HWMDzCUpnba3Vo6nt9PnX7voOhKK1ExdpQfBalYxXdHCZVlMuOWJQxYT4k50h5lvmiNMWkArHG6p92X_uHJ7Rq1cLyfcMPF-zSgre2Pe42mw8qFObQ/) avant de continuer. Sur cette page, vous trouverez une [fiche d'information](https://www.appmybizaccount.gov.on.ca/sodp/wcm/connect/3f10fdcc-55d4-4d20-a807-c84e10f882a0/stel02_168156F.pdf?MOD=AJPERES)  avec toutes les lignes directrices, foires aux questions, les formulaires et législations.

Cette option prend une société existante afin d'enregistrer un nouveau nom d'entreprise. Une "marque de commerce" est le nom sous lequel vous faites affaire, autre que le nom légal que vous avez sur votre fiche d'inscription d'entreprise (ex. le nom de l'entreprise est 123456 Canada Inc., et elle est présentée comme Services ABC, qui est enregistré comme nom commercial".

Cet enregistrement peut être fait en ligne (60,00 $ de frais) ou par la poste (80,00 $ de frais). Vous pouvez le faire à partir d'un bureau de Service Ontario, ou visitez [leur site de localisateur de points de services](https://www.services.gov.on.ca/locations/serviceDetails.do?id=11596&locale=FR).

Sur le site de Service Ontario, vous pouvez commencer votre demande en ligne, ou trouver une adresse postale à laquelle envoyer votre demande. Quelques points à retenir:

* il n'y a aucune limite sur le nombre de noms commerciaux qui peuvent être déposés par une société
* vous devez utiliser votre nom d'entreprise avec votre nom commercial sur tous documents juridiques
* L'Agence du revenu du Canada doit être informée de toutes modifications apportées à vos affaires. Pour apporter toutes modifications, veuillez visiter le site de ['ARC](http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/lf-vnts/chngprtngnm-fra.html) .

**Résumé**

Bien vous positionnez pour fournir vos services prends du temps et de l'effort. Les commentaires ci-dessus concernant le choix d'un nom pour votre entreprise ne représente qu'un seul point à considérer. Pour plus d'information et suggestions sur comment protéger votre entreprise contre risques, veuillez visiter [le site de l’APCC](https://www.apcconline.com/index.php/links/resources), ou consulter les liens suivants **(les liens suivants sont actuellement seulement offerts en anglais):**

* [Suggestions sur comment protéger votre statut de travailleur autonome](https://www.apcconline.com/wp-content/uploads/2013/11/Suggestions-on-How-to-Safe-Guard-Your-Self-Employed-Tax-Status.pdf)
* [Ma propre liste de vérifications d'affaires](https://www.apcconline.com/wp-content/uploads/2013/11/APCC-Business-Check-List.pdf)
* [10 meilleures stratégies pour évitre les risques de d'entreprises de services personnels](http://www.ca4it.com/wp-content/uploads/2013/06/PSC-Top-10-Strategies-to-Reduce-Risk-copy.pdf)